

Déclaration liminaire du CHS CT du 21 mars



Monsieur le Président,

Cela va faire deux ans que le CHSCT a été mis en place dans notre département. Deux longues années marquées par l'absence de volonté de la direction des services départementaux à appliquer les nouveaux textes de lois en matière de santé et de sécurité dans la fonction publique.

D'abord au sein même du comité. Nous n'avons toujours pas de règlement intérieur terminé, ni de programme de visites. Aucun délai ou presque n'est respecté, je pense notamment à la réponse écrite dans les 2 mois pour chaque avis formulé. Il faut systématiquement, vous rappelez les articles de loi pour obtenir ce qui est de droit.

Au niveau du département, la situation n'est pas satisfaisante non plus. Nous ne parlerons pas de notre réseau fantôme d'assistant de prévention, ni des DUER manquants dans le 1^{er} comme dans le second degré. Nous ne reviendrons pas sur l'obligation d'informer les personnels du nom et des coordonnées de leurs représentants en CHSCT pas plus que de l'absence quasi systématique de registre de santé et de sécurité dans les établissements.

« Nous sommes au début de la mise en place du CHSCT. Il faut nous laisser le temps d'organiser son fonctionnement » n'est plus un argument recevable après deux longues années, où presque rien n'a été fait. Pour preuve, la plupart des personnels de l'Éducation Nationale de notre département ignore encore l'existence de ce comité.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres, l'UNSA éducation demande le respect de la loi et l'attribution au CHSCT des moyens nécessaires de faire correctement son travail. Ainsi, nous proposerons dès la fin de cette déclaration, un avis concernant les informations que vous devez transmettre aux représentants du personnel pour qu'ils puissent faire correctement leur travail

Notre fédération souhaite également mettre à l'ordre du jour d'un prochain CHSCT, la modification du nombre annuel de réunions pour que celui-ci passe de trois à quatre par an, au minima et hors cas d'urgence. Cela doit permettre de faire progresser plus rapidement les travaux du CHSCT et d'assurer une plus grande continuité entre 2 séances. Nous proposons que cette réunion supplémentaire se tienne en janvier.

Monsieur le Président, vous comprenez certainement notre impatience, mais la tâche qui nous incombe est très importante par son ampleur mais également par les sujets abordés. Il est de votre responsabilité pénale et de notre responsabilité morale de mettre en œuvre tout ce qui est possible pour préserver la santé et la sécurité de tous les personnels de l'Éducation Nationale.

***la fédération des métiers
de l'Éducation***

